



BUREAU: LILLE - 15, rue d'Angleterre

BUREAU: ROUBAIX - 35, rue de Valenciennes

Questions européennes

Elles sont de la plus haute gravité... nos lecteurs s'en rendent compte chaque jour...

El d'abord, en voyant la conférence des ambassadeurs des six grandes puissances...

La situation de Constantinople est unique au monde. C'est pour cela que Constantinople est le siège de son empire mondial...

L'Europe a été préservée depuis longtemps du fléau de la guerre par le système assurément ingénieux d'alliances destinées à établir ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre européen...

Or, voici que Triple-Alliance et Triple-Entente ont le sentiment très net que l'équilibre risque fort de se rompre. Et alors ?

On s'étonne, dans divers milieux, d'une certaine sévérité de notre part vis-à-vis de l'Autriche, pour laquelle cependant, à raison de son catholicisme, nous avons maintes fois proclamé notre sympathie...

Ajouterons-nous — pourquoi pas ? nous sommes ici pour dire la vérité — que derrière cette mêlée formidable d'intérêts qui dressent la moitié de l'Europe contre l'autre, il y a en une autre plus intime qui donne le secret de bien des manœuvres, des visées, des intrigues, des inimitiés et des actes qui semblent déconcertants ?

L'Allemagne et l'Autriche marchent internationalement la main dans la main. Elles ne font qu'un, et ce serait pour nous un formidable péril, si leur influence en Orient arrivait à supplanter la nôtre qui, séculairement, fut dominante. Mais, cependant, croit-on qu'entre elles il n'y a pas de rivalité ? Certes oui, et à une.

Bedowa est pour l'allée de l'Allemagne une plaie comparable à Sedan. L'Autriche agit en apparence comme si elle avait pardonné à Sedan, tandis que la France a toujours déclaré ne pas pardonner une défaite dont le point de départ fut le faux de Bismarck, la dépêche d'Ems, c'est-à-dire une monstrueuse injustice. Mais pas plus que les Français, l'Autrichien n'oublie.

airée de l'Autriche qui le redoutait cependant comme effilé. Problèmes complexes, presque insolubles en apparence, mais qui peuvent avoir sur les événements de demain une influence énorme. Nous ne savons, en ce moment, ce que nous devons être pour l'Autriche demain, mais en Triple-Alliance ne peut être que celle que nous avons adoptée. La mobilisation autrichienne l'imposait.

On voit, par ces quelques aperçus, quelle est la portée des négociations présentes au point de vue national. Des problèmes non moins graves se posent au point de vue religieux. Mais dans le monde catholique les sentiments se partagent. Nombreux sont ceux — nous ne l'ignorons pas — qui ne consentent à donner aucune confiance aux promesses de liberté religieuse des États balkaniques. On ne peut nier que l'Autriche dans le passé ait déjà donné des gages de son point de vue favorable. Mais jusqu'ici la Grèce et la Serbie ont assurément montré peu de faveur au catholicisme. C'est pourquoi les déclarations serbes que nous avons très loyalement relatées, comportent de nombreuses réserves. Et l'Autriche a trop d'intérêt à cette inévitabilité pour ne pas la favoriser. Un ami fort intelligent qui arrive de ce pays, nous dit même qu'il y a entendu prêcher la croisade contre les orthodoxes sur le même ton où dans les Balkans on prêchait la croisade contre les Turcs.

D'autres, au contraire — nous en avons été — croient que la situation de l'État balkanique confédéré obligera à rechercher les moyens d'être indépendants tant vis-à-vis de la Russie que vis-à-vis de l'Autriche. Il leur semble que le coup mortel porté au patriarcat grec de Constantinople est heureux pour la cause de l'unité. Ils croient enfin que les promesses de liberté religieuse faites par les promoteurs de la Confédération balkanique ne sont pas à négliger, bien qu'il soit évident que les actes futurs seuls en diront la valeur. Nous avons confiance qu'ils ne démentiront pas ces paroles.

Pour nous, la constitution d'un État balkanique indépendant nous apparaît comme un événement favorable à nous, à l'Europe, à la France. Nous espérons même de la grâce de Dieu, récompensant les efforts actuels faits pour l'union et les mérites de tant de saints dont saint Cyrille et saint Méthode dirigent la légion vénérable, que c'est vers le centre vrai de la foi, vers Rome, que la conscience de ces peuples s'inclinera peu à peu. Nous les y appelons avec amour.

L'Autriche catholique et ses vues de très mauvais œil en raison de ses intérêts nationaux de conquête. Mais les sympathies et l'aide d'autres catholiques sont une compensation. L'Autriche elle-même peut beaucoup par les efforts dévoués d'ouvriers d'apostolat. Qu'il en soit, il est évident qu'en ces fêtes de l'Épiphanie, c'est-à-dire de la vocation des « Gentils » à la foi, il est tout indiqué de prier beaucoup pour ces grandes intentions et d'avoir confiance, car l'homme s'agit, mais Dieu le mène.

Vers la R. P. S. Jusqu'à maintenant, les seuls livres des écoles laïques de Paris profitaient des fonds destinés aux frais de tous les contribuables pour les fournitures. Il y a une injustice criante que le Conseil municipal vient de faire cesser en ce qui concerne la ville.

Contre la R. P. S. La majorité socialiste-radicale du Conseil municipal de Saumur vient de manifester ouvertement son acharnement hostile. Elle a rejeté malgré les efforts énergiques de la minorité, une subvention de 1500 francs, qui proposait les livres dans les écoles.

La limitation des débits de boissons. Le maire d'Albert vient de prendre l'arrêté suivant: Vu l'article 9 de la loi du 17 juillet 1880, sur les débits de boissons. Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 novembre 1912. Considérant qu'il y a lieu de combattre l'alcoolisme et de déterminer une zone de protection contre la création de nouveaux débits de boissons.

Avis important pour les réabonnements. Nous demandons instamment à nos abonnés de vouloir bien joindre à toute demande de réabonnement ou de changement d'adresse la bande du journal.

Mgr DANIEL HUET évêque d'Avranches

membre de l'Académie française



DANIEL HUET, évêque d'Avranches, précepteur du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, membre de l'Académie française (1680-1724)

elle mesure 2 mètres de haut et repose sur un socle en granit de 2 mètres de haut. On dit qu'elle figurera au prochain Salon. Lors de l'érection, de grandes fêtes seront célébrées à Avranches où l'on célèbrera des évangiles, les membres de l'Académie et les évêques de Normandie.

Né à Caen en 1630, Daniel Huët était nommé en 1670 sous-précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV, en 1674, il entra à l'Académie, devenant évêque en 1676, recevant l'évêché d'Avranches en 1678, puis recevant la consécration épiscopale, avec l'évêché d'Avranches en 1682. Il mourut à Paris en 1724.

GAZETTE

Les bénéficiaires du dreyfusisme. A propos d'attaques auxquelles il dit avoir été en butte dans la presse, le citoyen Javruy adresse à la Bataille Syndicaliste une lettre où nous relevons d'intéressants détails sur les profits de l'affaire Dreyfus.

Le maître parle, le disciple agit. A Saint-Jean-le-Bianc (Loiret), le maître d'école, dans une réunion publique, avait grossièrement injurié le curé de la paroisse.

L'esclavage au Maroc. Il n'est personne en France, qui n'ait profondément ressenti l'horreur des marches d'esclaves, tels que nous les ont décrits les missionnaires et les explorateurs. La domination de la France au Maroc ne peut qu'être malvue avec faveur par toute la civilisation.

Cadeau de noces. Un catholique, un protestant et un juif parlent de cadeaux qu'ils comptent offrir à un camarade qui va se marier.

La représentation coloniale. Le Cri de Paris a noté quelques-uns des avantages que le mandat de député rapporte à ceux qui l'exercent.

Le gouvernement bulgare et la religion catholique

Déclaration officielle

Il n'est pas inutile de rassurer les catholiques sur les sentiments du gouvernement bulgare à leur égard. Dans ce but, je me suis adressé directement à l'illustre président du Conseil, M. Ivan Guéchof, qui a fait le plus bienveillant accueil à ma demande.

La réponse, d'ailleurs, ne pouvait laisser de doute à quiconque connaît un peu le Bulgare. S. G. Mgr Menin, vicaire apostolique de Sophia-Philippopolis, ne pouvait-elle pas écrire récemment à ce sujet les lignes suivantes: « Il nous est très agréable de vous déclarer que la profession de notre foi est absolument libre en Bulgarie et qu'elle est reconnue et soutenue de toute manière par le gouvernement. »

Le 15/28 décembre, M. le président du Conseil m'autorisait de sa propre main à vous communiquer les déclarations suivantes: 1° La religion catholique est et restera certainement reconnue, avec toutes les libertés de sa conscience, dans le Royaume de Bulgarie, comme elle l'a été jusqu'à présent, en vertu même de la Constitution du pays.

2° Les catholiques, tant de rite latin que de rite slave, ont leur hiérarchie organisée et reconnue; et il y a des modifications à introduire dans le nombre des sièges et des circonscriptions diocésaines, elles seront sans nul doute possible, établies d'accord avec l'autorité compétente, d'après les lois.

3° Les institutions de fondation catholique, œuvres scolaires ou charitatives, ne sauront être que maintenues dans l'exercice de leur activité, comme dans le passé.

4° Nous sommes vivement recommandés à M. Guéchof de cette communication, basée sur des vues à la fois très larges et très politiques.

5° Les catholiques de Bulgarie sont d'ailleurs d'ardents patriotes; plus de 3000 combattants, dans les armées victorieuses, et nous savons que partout ils ont fait brillamment leur devoir.

6° Nous souhaitons qu'ils grandissent et qu'ils prennent une large part dans le développement de la Nouvelle-Bulgarie.

La crise balkanique

Rupture ou reprise?

Dans le présent conflit, les relations de l'Europe et des Balkans ont passé par plusieurs phases. La première fut lamentable. L'Europe croyait à un succès turc et notifié, dans cet esprit, ses résolutions et son état de guerre. Car il existe une vieille jurisprudence européenne qui interdit à la Porte toute prescription acquiescive. On lui disait: « Sois victorieuse si tu veux, mais ne profitas pas de ta victoire. »

7° Les indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

8° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

9° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

10° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

11° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

12° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

13° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

14° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.

15° Ces indemnités sont votées par les assemblées locales sur la proposition des gouverneurs. Et, ce qui est à noter, les représentants de la colonie, ne peuvent s'y refuser.